

## DELIBERATION CAC013-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 12 mai 2021**

**Objet de la délibération : Liste des licences professionnelles de l'IUT intégrant les Bachelors Universitaires technologiques (B.UT.)**

**Le conseil académique réuni le 19 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La liste des licences professionnelles de l'I.U.T. intégrant les Bachelors Universitaires technologiques est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 48 voix pour et 1 abstention ; 8 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique.

**Olivier HUISMAN**

*Le Directeur général des services,*

*Pour le président et par*

*délégation*

**Signé le 21 Mai 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 Mai 2021**

## DA10 - LISTE DES LICENCES PROFESSIONNELLES DEVENANT DES BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

### CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

#### VAGUE B

Établissement : Université d'Angers – IUT - PROJECTION 2023

Intitulé de la licence professionnelle	Intitulé du Bachelor universitaire de technologie
Gestion des achats et des approvisionnements	Techniques de Commercialisation – Parcours Business international : achat et vente
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	
Commerce et distribution	
Management et gestion des organisations	
Gestion de projets et structures artistiques et culturels	
Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité	Gestion des Entreprises et Administrations - Parcours Gestion comptable fiscale et financière
Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation	
Métiers de l'électricité et de l'énergie	
Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	
Biologie Analytique et Expérimentale	

Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	
Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	
Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle	
Intervention sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle	Carrières sociales – Parcours Assistance sociale
Productions animales	